



Commune de ROQUETOIRE  
50 PLACE DE LA MAIRIE  
62120 ROQUETOIRE

## ARRETE MUNICIPAL

<b>Département</b> PAS-DE-CALAIS
<b>Arrondissement</b> SAINT-OMER
<b>Canton</b> AIRE-SUR-LA-LYS

Arrêté N° 18112024

### RESTRICTION DE CIRCULATION - INTERDICTION DE STATIONNER - RUE DE MAMETZ -

Le Maire de la commune de ROQUETOIRE,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par Monsieur SAINT POL Olivier , représentant de la société ENEDIS , domiciliée 59 rue de Théroanne à SAINT-OMER (62500), qui doit faire intervenir l'entreprise ABTP domiciliée rue Laennec ZI de la houssoye à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (59930), pour effectuer des travaux de renouvellement HTA, au niveau de la rue d'Aire, de la rue de Mametz et de la rue de Cohem. Les travaux sont prévus à compter du 25 octobre 2024 jusqu'au 29 novembre 2024 inclus.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement des travaux et prévenir les accidents,  
Suie à la réunion de chantier de ce lundi 18/11/2024.

### ARRETE

**Article 1:** Le stationnement et le dépassement seront interdits rue de Mametz .  
De plus, la circulation sera restreinte avec la mise en place d'un balisage de chantier "chaussée rétrécie" au lieu des travaux. La vitesse y sera limitée à 30 km/h. La circulation sera régulée par alternat manuel (présence d'un agent de la société) ou par la pose de feux de chantier.

**Article 2:** Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

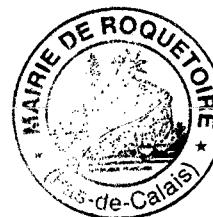
**Article 3:** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Roquetoire et toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à : ROQUETOIRE

Le 18/11/2024

Copie est adressée à:

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys,
  - Mr JOLY, MDADT de l'audomarois,
  - Mr SAINT-POL Olivier, société ENEDIS,
  - Mr BEN SALEM Samir, société ABTP,
- chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



**Maire, Véronique BOIDIN**

**Signature et cachet**